

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU

DEPARTEMENT
DU LOIRET

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents :12

Votants :13

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 4 novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 28 octobre 2024

Etaient présents : PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, RENIMEL Isabelle,
MARTINEZ Guillaume, ETIENNE Christelle, CAILLAULT Laurent, GALLIER François,
FAUQUEMBERGUE Damien, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse,
BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

Absente représentée : FOUCAULT Jacqueline représentée par ETIENNE Christelle.

Absents : MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, ARMAND Joel, BELLOTO Patricia

Secrétaire de séance : ENGELRIC-BERRUET Denyse.



**Délibération n° 2024 76 – DISSOLUTION DE LA REGIE ACCUEIL DE PERSONNES
ITINERANTES**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté P175/2020 du 26 octobre 2020 nommant le régisseur titulaire et son mandataire suppléant ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°2020 10 21 Conseil Municipal en date du 19 octobre 2020 autorisant Monsieur Le maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°79.08 de création de la régie de recettes provisoire du 24 septembre 2008 ;

Vu la délibération n°50.09 de modification de la régie de recettes provisoire du 27 mai 2009 afin que cette régie fonctionne à chaque occupation ;

Vu la délibération n°59-2016 du 20 octobre 2016 instituant une régie de recette pour l'accueil des personnes itinérantes sur la commune.

Considérant qu'une régie de recettes sans fonds de caisse a été créée 2008 et modifiée en 2009 et 2016, afin d'encaisser les produits liés au stationnement des personnes itinérantes sur le territoire de la commune : cantine scolaire, droits de place, mise à disposition de benne à ordures, emplacement, eau, assainissement, travaux.

Considérant que cette régie ne fonctionne plus. Sa dissolution doit être délibérée afin d'annuler les délibérations n°79.08, 50.09 et 59-2016 ainsi que l'arrêté P175/2020 nommant le régisseur titulaire et son mandataire suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dissolution de cette régie et de cette délibération et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

ARTICLE 1 :

DE DISSOUDRE la régie de régie de recette pour l'accueil des personnes itinérantes sur la commune.

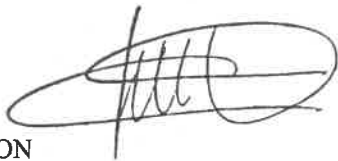
ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer et effectuer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

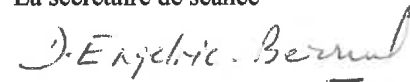
Le 05/11/2024

Le Maire,



Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance



Denyse ENGELRIC-BERRUET